

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BROUSSES ET VILLARET  
Séance du 13 novembre 2020**

Envoyé en préfecture le 16/11/2020  
Reçu en préfecture le 16/11/2020  
Affiché le   
ID : 011-211100524-20201113-13112020-DE

L'an deux mille vingt le treize novembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal à huis clos, sous la présidence de Yannick DUFOUR-LORIOLE, Maire.

**Présents :** Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Madame BONNAFOUS-CUBEROS Virginie ; Monsieur Olivier BOURJADE ; Monsieur JAMBERT Mathieu ; Madame PECH Pierrette ; Madame BONNAFOUS Nadine ; Monsieur JUST Stéphane ;

**Absents excusés:** Madame Pascale MARTINEZ a donné procuration à Madame Virginie BONNAFOUS-CUBEROS ; Monsieur LAFFON Gilles a donné procuration à Monsieur Yannick DUFOUR-LORIOLE ;

**Secrétaire :** Monsieur Olivier BOURJADE ;

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation conseil municipal du 14 octobre 2020
- Etude ruissellement pluvial secteur Brousses – Choix géomètre pour relevé topographique
- Décision modificative budget M-14 n°3
- Amortissement étude non suivie de réalisation
- Questions diverses : compte rendu de la consultation citoyenne n°2

**Approbation du conseil municipal en date du 14 octobre 2020**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2020.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Etude ruissellement pluvial secteur Brousses – Choix géomètre pour relevé topographique**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs habitations sont confrontées à un phénomène d'inondation par du ruissellement de versant.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude est en cours, afin d'établir un schéma de principe pour la gestion des eaux de ruissellement permettant de protéger les zones vulnérables.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis de géomètre pour la réalisation d'un relevé topographique :

- AXIOME pour un montant de 2 795.00€HT, soit 3 354.00€TTC
- SARL GEOMETRE EXPERT DARI pour un montant de 5 883.18€HT, soit 7 059.82€TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir le géomètre AXIOME pour un montant de 2 795.00€, soit 3 354.00€TTC ; et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise AXIOME, et à prévoir ce montant au budget (opération 200 : canalisation eaux RD103).

**Décision modificative budget M-14 n°3**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une révision de crédits doit être effectuée:

Désignation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
2151/21 193 (travaux voirie intempéries 2018 )	174 882.91	0.00	+33 257.00	208 139.91
2156/21 195 (Bâche à incendie Rebombier)	16 000.00	-8 879.00	0.00	7 121.00
2157/21 203 (matériel agricole)	11 000.00	-10 000.00	0.00	1 000.00
2116/21 197 (Travaux agrandissement cimetière)	14 600.00	-8 878.00	0.00	5 722.00
2131/21 205 (Travaux église)	5 000.00	-4 500.00	0.00	500.00
2183/21 (Matériel bureau)	2 000.00	-1 000.00	0.00	1 000.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité les révisions de crédits présentées ci-dessus.

### Amortissement étude non suivie de réalisation

Monsieur le Maire communique que l'opération « Mission assistance convention ATD11 – Aménagement voirie traversées Brousses et Villaret » n'a pas fait l'objet de réalisation.

Monsieur le Maire précise que le montant de l'étude était de 1 267.20 euros.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cas de ces études non suivies de réalisation, il est nécessaire de les amortir sur 5 ans.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir sur 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'opération « Mission assistance convention ATD11 – Aménagement voirie traversées Brousses et Villaret » qui n'a pas fait l'objet de réalisation pour un montant de 1 267.20 euros à l'article 203.

### Questions diverses :

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux devis de Véolia concernant le branchement d'eau et d'eaux usées au foyer communal :
  - **Branchement eaux usées : 1 061.57€HT, soit 1 273.88€TTC**
  - **Branchement eau potable : 1 499.40€HT, soit 1 799.28€TTC**
- Monsieur le Maire rappelle le contentieux avec Maître LABRY concernant une facture d'honoraires ; en étude de renseignements complémentaires.
- Monsieur Jean-Louis PETERMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint présente le résultat de la 2<sup>ème</sup> consultation citoyenne :
  - **44 voix « Place des Cèdres »**
  - **22 voix « Pré du Marché »**
  - **12 voix « Espace de la convivialité »**
- Monsieur Jean-Louis PETERMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe le conseil municipal d'une société qui vend des arbres fruitiers anciens. Le conseil municipal a décidé de procéder à la commande de :
  - **4 cerisiers**
  - **2 pêchers**
  - **2 pruniers**
  - **2 abricotiers**
  - **2 pommiers**
  - **1 poirier**

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 20h32.

Le secrétaire

Monsieur le Maire

